

Le rôle des entreprises dans le développement durable. Approche historique

Michel CAPRON

Professeur des Universités
Institut de Recherche en Gestion
Université Paris Est

Journée d'études du Groupe Initiatives
9 septembre 2008, Nogent-sur-Marne

Une définition du développement durable

Objectif qui a pour enjeu de subvenir aux besoins de l'ensemble de l'humanité (rôle de l'économie), en préservant les conditions de reproduction de la nature (préoccupation écologique), dans des relations sociales d'équité permettant d'assurer la paix et la cohésion sociale (attentes sociales et sociétales).

Ce qui se traduit également par la formule : œuvrer à un monde viable, sur une planète viable, avec une société équitable.

Développement durable et responsabilité sociale d'entreprise

- La RSE constitue « les modalités de réponse de l'entreprise aux interpellations sociétales en produisant des stratégies, des dispositifs de management, de conduite de changement et des méthodes de pilotage, de contrôle, d'évaluation et de reddition » (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2007)

Trois conceptions de la RSE

- 1) Une conception héritée du paternalisme du XIX^{ème} siècle fondée sur des valeurs morales
- 2) Une conception stratégique utilitariste visant à satisfaire les attentes des « parties prenantes » de l'entreprise
- 3) Une conception de « soutenabilité », visant la contribution de l'entreprise au développement durable

La conception « morale » héritée du XIX^{ème} siècle

- - Fondée sur des valeurs morales et religieuses faisant appel à l'éthique personnelle du dirigeant d'entreprise
- - L'entreprise considérée comme un « être moral » a des devoirs consistant à assurer le bien-être des travailleurs, de leurs familles et de la communauté
- - Mesures et actions sociales volontaires, se situant « hors business » (fondations) → mécénat, philanthropie
- - Actions correctrices visant à réparer les dommages causés par l'activité économique
- - Conception largement dominante aux Etats-Unis

Conception stratégique utilitariste

- - Le comportement social de l'entreprise doit servir sa performance économique
- - Les exigences de rentabilité sont mieux satisfaites lorsque l'entreprise se montre socialement responsable (*business case*)
- - L'entreprise vise à satisfaire les attentes de ses « parties prenantes » (*stakeholders*) en les identifiant et en dialoguant avec elles
- - Cela permet à l'entreprise de soigner son image, sa réputation et de gagner en légitimité pour poursuivre ses activités
- - Actions volontaires qui peuvent s'accompagner de formes de co-régulation associant certaines parties prenantes (syndicats, ONG...)
- - Très en vogue dans l'Union européenne

Conception de « soutenabilité »

- L'entreprise est encadrée dans la société
- Elle ne peut être prospère que si son environnement est sain et fertile : son intérêt bien compris à long terme est de contribuer à la production de biens communs
- Les démarches volontaires sont encadrées par des normes substantielles universellement admises
- Suppose une forte implication de l'organisation et une intégration des préoccupations sociales et environnementales dans le cœur de l'activité
- Suppose des politiques de prévention, d'anticipation, voire de précaution
- Risque de confusion entre responsabilité sociale et développement durable : c'est-à-dire de passer de la prise en compte (niveau entreprise) à la prise en charge (niveau puissance publique)

Le rapprochement des deux concepts : RS et DD

- Les deux concepts, nés dans des sphères séparées, ont eu des trajectoires parallèles jusqu'au début des années 90
- La RS intègre l'aspect environnemental ; le DD inclut le volet social
- Deux facteurs ont joué un rôle primordial dans le rapprochement :
 - - suite de Rio (1992) : l'émergence du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et de certains consultants (Elkington),
 - - l'Union européenne se préoccupe de cohésion sociale avant d'adopter la stratégie de DD (2001)

Trois conceptions qui peuvent se mêler

- Dans la pratique, malgré leurs oppositions, les trois conceptions se trouvent parfois mêlées.
- Exemple : la définition de la responsabilité sociétale par les lignes directrices ISO 26000 (version WD 4.2, 2008) (*Guidance on Social Responsibility*)

Définition ISO 26000

- « Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, par un comportement transparent et éthique qui
- - contribue au développement durable, incluant la santé et le bien-être de la société ;
- - prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- - respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales de comportement; et
- - est intégré dans l'organisation et mis en oeuvre dans ses relations »